

## **1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Catosal 10% ad us. vet., solution injectable

## **2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE**

1 ml de solution injectable contient:

### **Substances actives:**

Butafosfan 100 mg

Cyanocobalamine (vitamine B12) 0,05 mg

### **Excipient:**

Butanol 30 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## **3. FORME PHARMACEUTIQUE**

Solution injectable

Solution limpide, rose

## **4. INFORMATIONS CLINIQUES**

### **4.1 Espèces cibles**

Bovins, chevaux, porcs, moutons, chèvres, chiens, chats, volailles et animaux à fourrure

### **4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Pour la stimulation du métabolisme chez les bovins, les chevaux, les porcs, les moutons, les chèvres, les chiens, les chats, les volailles et les animaux à fourrure.

- Troubles développementaux et nutritionnels des jeunes animaux à la suite de maladies d'élevage
- Prophylaxie de la stérilité et des affections puerpérales et soutien du traitement de la stérilité
- Tétanies et parésies, en adjonction au traitement par Ca et Mg
- En tant qu'agent tonique en cas de surmenage et d'épuisement

### **4.3 Contre-indications**

Aucune.

#### **4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

#### **4.5 Précautions particulières d'emploi**

##### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

##### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

#### **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Aucun connu.

En cas d'effets indésirables, notamment d'effets ne figurant pas sous la rubrique 4.6 de l'information professionnelle, doivent être déclarés à l'adresse [vetvigilance@swissmedic.ch](mailto:vetvigilance@swissmedic.ch).

#### **4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Peut être utilisé pendant la gestation, la lactation et en période de ponte.

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune connue.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

Voie intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée.

Dans les cas aigus:

- Chevaux, bovins 5 - 25 ml
- Poulains, veaux 5 - 12 ml
- Moutons, chèvres 2,5 - 5 ml
- Agneaux 1,5 - 2,5 ml
- Porcs 2,5 - 10 ml
- Porcelets non sevrés 1 - 2,5 ml
- Chiens, chats, animaux à fourrure 0,5 - 5 ml
- Volailles 1 ml

À renouveler au besoin quotidiennement.

En cas d'affections chroniques, utiliser la moitié de la dose plusieurs fois à des intervalles de 3 à 5 jours.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucune connue.

#### **4.11 Temps d'attente**

Bovins, moutons, chèvres:

- Tissus comestibles: 0 jour
- Lait: 0 jour

Porcs:

- Tissus comestibles: 0 jour

Volailles:

- Tissus comestibles: 0 jour
- Œufs: 0 jour

Chiens, chats, animaux à fourrure:

- Sans objet

### **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique: système digestif et métabolisme, minéraux, autres produits minéraux, butafosfan

Code ATCvet : QA12CX91

#### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

Catosal contient un composé de phosphore organique sans être un aliment. Ce composé peut avoir une influence positive sur les processus d'assimilation dans l'organisme et est donc aussi appelé «agent assimilateur». En outre, le phosphore (100 ml contiennent 1,73 g de phosphore), sous cette forme, est éliminé par les processus métaboliques peu après avoir exercé son action stimulante.

Grâce à sa teneur en vitamine B12, Catosal stimule le métabolisme des protéines, des glucides et des lipides.

#### **5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après une administration intraveineuse unique chez les bovins, le butafosfan, un composé de phosphore organique, se distribue en quelques minutes dans l'espace extravasculaire et est rapidement éliminé de l'organisme sous forme inchangée. La demi-vie d'élimination est de 83 minutes. Douze heures après une administration intraveineuse, 70 à 90% de la dose sont éliminés par voie rénale et 1% par voie fécale. Dans le lait, le butafosfan n'est retrouvé qu'à l'état de traces. Les concentrations maximales 12 à 24 heures après l'administration intraveineuse de 560 mg de butafosfan/100 kg de poids vif atteignaient en moyenne 270 ng/ml. Aucune dégradation métabolique n'a été mise en évidence.

Pour les autres espèces cibles mentionnées à la rubrique 4.1, aucune donnée de pharmacocinétique n'est disponible.

### **5.3 Propriétés environnementales**

Pas de données disponibles

## **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

### **6.1 Liste des excipients**

Butanol

Hydroxyde de sodium

Eau pour préparations injectables

### **6.2 Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

### **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 3 ANS

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 28 JOURS

### **6.4 Précautions particulières de conservation**

À conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

Protéger de la lumière.

Tenir hors de la portée des enfants.

### **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon en verre brun (de type II) de 100 ml et 250 ml avec un bouchon en caoutchouc chlorobutyle, scellé par un capuchon en aluminium, dans une boîte en carton.

### **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Elanco Santé Animale SA

Mattenstrasse 24A

4058 Bâle

**8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Swissmedic 34'465 011 10% 100 ml

Swissmedic 34'465 001 10% 250 ml

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

**9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 01.12.1969

Date du dernier renouvellement : 28.04.2023

**10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

24.07.2023

**INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.